



Spécial réaménagement du Centre-bourg

N°3

Après un peu plus d'un an de travaux, l'opération d'urbanisme du centre-bourg se poursuit dans le respect du planning prévisionnel. Après avoir abordé la place du 8 mai 1945, le square du 11 novembre, la place Pierre d'Amboise et la rue de l'Église, le réaménagement se termine par le secteur situé entre l'église et la mairie. Dernière ligne droite !

Des espaces publics vite adoptés par les usagers

Le réaménagement de la place du 8 mai 1945, devant l'école Paul-Émile Victor, durant l'été dernier, a marqué une nouvelle étape de l'opération. Les riverains et les habitués des commerces, du marché ou de la salle Galipeau utilisent désormais quotidiennement cet espace.

Chacun peut aussi, dès à présent, apprécier la place Pierre d'Amboise remodelée, qui offre des terrasses spacieuses et des cheminements sécurisés pour les piétons. Son nouvel aspect permet, de plus, une mise en valeur du château et du patrimoine bâti qui l'entoure.



Un lieu apprécié des promeneurs et touristes, à la découverte du patri-

moine disséen, dans des conditions de sécurité renforcées.



Un parking plus vaste et plus fonctionnel

Ce parking compte 14 places de plus qu'avant l'été, il comporte deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite et un espace pour les deux-roues. La circulation sur le parking est en sens unique. L'entrée se fait à proximité de la salle Galipeau et la sortie du côté de la levée des Platanes.



Imaginé pour améliorer la qualité des espaces publics et apaiser les circulations, le réaménagement du centre-bourg a également apporté à Dissay des atouts supplémentaires en termes d'attractivité touristique. Et plusieurs nouveautés vont y contribuer...

Trois bancs originaux... et un lutrin !

Installés square du 11 novembre et place Pierre d'Amboise, deux bancs en métal peint sont déjà à votre disposition pour une pause contemplative. Celui situé square du 11 novembre s'enroule autour du tronc du conifère. Le deuxième, situé au plus près des douves du château s'étale sur 10 mètres d'envergure ! Un platane a été planté à proximité pour procurer de l'ombre. Cette nouvelle placette recevra un lutrin présentant des vues anciennes du centre-bourg, futur point de départ pour plusieurs expériences de découverte, à expérimenter en famille ou entre amis. Un troisième banc sera installé à l'entrée de l'église.



Des plaques de rue créatives et ludiques !

Pour agrémenter le futur parcours de la balade et titiller l'imagination des promeneurs, les rues de ce secteur vont se voir dotées de nouvelles plaques. Les noms des voies ne seront pas modifiés bien entendu ! En revanche, ils seront complétés par de courtes phrases évoquant l'histoire, réelle ou inventée, du lieu. Jeux de mots et poésie ne seront jamais loin ; ces textes ont été co-écrits par des Disséennes et Disséens volontaires, l'équipe municipale et Christian Caro, auteur de théâtre. Et pourquoi ne pas renouveler cette expérience sur d'autres quartiers, plus tard !



Votre smartphone vous guidera !

Sur le lutrin marquant le départ de la balade, un flash code sera gravé. En le scannant, à l'aide de votre smartphone, vous accéderez bientôt à une application intégrant des informations sur le centre-bourg, la balade, la démarche d'écriture des plaques de rue... et bien d'autres éléments par la suite.



La nouvelle balade du centre-bourg

Partant du banc de la place Pierre d'Amboise, une courte promenade vous permettra de prendre de la hauteur... et surtout de découvrir le centre-bourg depuis le belvédère de Bellevue, en passant par le trait de la Charbonnière. Pour cela, il faudra suivre les jalons en bronze cloués au sol qui vous serviront de guides. L'arbre stylisé (symbole choisi par les habitants lors des différentes étapes de la concertation) vous montrera le chemin...



Les travaux se terminent sur la partie basse de la rue de l'Église. Les entreprises se concentrent désormais sur l'espace entre l'église et la mairie entièrement repensé avec de nouveaux cheminements et de nouvelles perspectives...

Le nouveau visage de la rue de l'Église

Les voiries du bas de la rue de l'Église et du trait de la Charbonnière sont désormais terminées. Le trait de la Charbonnière a d'ailleurs été réouvert à la circulation. Comme sur la place Pierre d'Amboise, les pieds de murs des habitations de la rue de l'Église ont été bordés par des calades en pierre calcaire. Un cheminement permettra aux piétons de remonter la rue en toute sécurité. La priorité sera donnée aux véhicules montants. Les automobilistes allant vers la place Pierre d'Amboise laisseront le passage en se positionnant dans les zones de refuge, entre les bacs de fleurs. Cette partie du bourg devient une zone de rencontre (voir page 4) avec la réglementation correspondante (zone 20).



Le parvis de l'église, du neuf avec du vieux !

Le parvis de l'église présentait des difficultés d'accessibilité : pavés inégaux, marche à l'entrée de l'église. C'était donc l'occasion de régler ces problèmes. Il a fallu tout de même tenir compte d'une contrainte imposée par les services des Monuments historiques : l'obligation de réutiliser les pavés d'origine. Ils ont donc été

retailés un par un pour présenter une face plane. Le niveau du parvis a également été réhaussé pour éviter la présence d'une marche à l'entrée du monument. Des emmarchements en pierre calcaire permettront de retrouver l'espace piétons, en bord de rue, l'ensemble recréant une placette qui sera ornée d'un banc et d'un arbre...



Les abords de la mairie

Le parking entre l'église et la mairie est optimisé. Pour une surface moins importante, il conserve la même capacité et laisse ainsi de l'espace pour le cheminement piétonnier. Le mur d'enceinte de l'ancien presbytère, abaissé, ouvre la vision sur le jardin. Des emmarchements, en cours de réalisation, relieront le jardin à la mairie. Sur la rue, en face de la mairie, des mâts



totems arborant le nom de la commune, marqueront symboliquement l'entrée dans le cœur du bourg.

Les abords et le parking de la mairie sont en travaux. L'accès sera amélioré pour les véhicules comme pour les piétons.

La dernière touche : végétalisation et éclairage

Les opérations de végétalisation des espaces publics ont débuté. Des fleurs et des arbustes seront plantés dans les bacs métalliques. Dans les emplacements réservés, magnolias, tilleuls et platanes vont prendre racine pour recréer un environnement arboré. Enfin, un éclairage architectural est prévu, notamment pour mettre en valeur l'église.

La zone de rencontre, de nouveaux aménagements pour une circulation apaisée

Initiée par un décret du 30 juillet 2008, la réglementation des zones de rencontre vise à favoriser le partage des espaces publics de circulation. Elle est particulièrement adaptée à la place Pierre d'Amboise et à la rue de l'Église : rue étroite bordée d'habitations, zone de circulation piétonne entre les parkings et les commerces. Matérialisée par la voirie en béton désactivé, et signalée par les panneaux réglementaires, elle implique de nouvelles obligations :

- La vitesse de circulation des véhicules est limitée à 20 km/h.
- Les piétons y sont prioritaires.
- La signalétique y est réduite et les priorités à droite y sont

préférées aux stops afin de limiter la vitesse des automobilistes.

- Le stationnement des véhicules n'est autorisé que dans les emplacements dédiés.

Insérée dans un secteur où la vitesse est déjà réduite à 30 km/h, la « zone 20 » est spécifiquement dédiée aux échanges, pour aller fréquenter les commerces ou remonter la rue de l'Église jusqu'à la mairie en toute tranquillité. Ainsi, la vie locale y prime sur la circulation automobile et les trajets sans arrêt à Dissay seront limités, la route départementale 910 étant plus adaptée pour cela.



Attention : respectez les nouveaux aménagements !

Dans une « zone 20 », il est recommandé d'éviter les aménagements qui favorisent les reprises de vitesse des véhicules. Il est donc préférable de remplacer les stops par des "priorités à droite". Chacun est ainsi amené à ralentir pour bien vérifier que la voie adjacente est libre. C'est donc le cas des intersections de l'impasse Soubise et du trait de la Charbonnière avec la rue de l'Église. C'est également vrai pour la sortie de la rue du Parc ou de l'Église sur la levée des Platanes.

Le centre-bourg s'apprête pour Noël

Élus et agents municipaux ont travaillé pour imaginer une nouvelle implantation des illuminations de Noël. Les matériels, motifs et guirlandes ont été identifiés, réparés si nécessaire, et répartis en fonction des nouveaux espaces.

À découvrir près de chez vous.

Un manège pour la deuxième année

Après le succès de l'année dernière, la municipalité a décidé de reconduire l'opération permettant la venue d'un manège dans le centre. Des billets seront distribués gratuitement aux enfants des



écoles. D'autres seront confiés aux commerçants à proximité, afin qu'ils puissent les offrir à leurs

clients, parents ou grands-parents de jeunes enfants pour un Noël joyeux !.

Mairie de Dissay - 240, rue de l'Église - 86130 DISSAY
Tél. 05 49 52 34 56 - www.dissay.fr - www.facebook.com/DissayAnimations

Les services municipaux vous accueillent à la mairie aux horaires suivants :

Lundi, mercredi et vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h30.

Mardi : 9h00-12h30. Jeudi : 9h00-12h30 / 13h30-19h00.